Fédération FO de la Métallurgie



9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél.: 01 53 94 54 00 - Fax: 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr





Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Automobile : 2 millions d'emplois menacés !

L'automobile a bouleversé nos modes de déplacement pendant toute la révolution industrielle du XXème siècle.

L'automobile fait aujourd'hui partie intégrante de la vie des européens, ils ne reviendront pas en arrière mais le XXIèm sera le siècle des défis environnementaux.

Les constructeurs automobiles français ont fait un effort considérable depuis la mise en place des normes antipollution européennes. Les centres de R&D proposent de nombreuses technologies nouvelles pour diminuer les polluants atmosphériques, au premier rang desquels le CO2, l'ensemble des émissions de leurs voitures a été divisé par 10 en moyenne depuis 1992.

Maintenant c'est aux responsables politiques européens d'amplifier le bénéfice de ces nouvelles technologies, pour la protection de l'environnement des européens, mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment des emplois!

La commission environnement du Parlement européen a voté en septembre 2018 une réduction des émissions des Véhicules Particuliers et les Véhicules Utilitaires Légers de - 20 % de CO2 en 2025 par rapport à 2021. Puis - 45 % de CO2 en 2030 par rapport à 2021.

Ces objectifs, louables pour le futur de notre planète, sont néanmoins irréalistes à court terme et menacent les emplois automobiles français, soit **9** % des emplois directs et indirects, c'est à dire **2 millions** de salariés !

La Fédération FO de la Métallurgie, pour la défense de nos industries et de nos emplois en France, soutient et défend que la réduction des émissions de CO2 doit se faire par des paliers acceptables, et dans un premier temps ne doit être que de - 20 % en 2030.

Le 28 septembre 2018

Contacts:

Laurent SMOLNIK, Secrétaire Fédéral, secteur automobile, 06 82 66 73 49 Patrick MICHEL, Délégué Syndical Central FO PSA Peugeot Citroën, 06 06 69 07 23